

Communiqué de presse - Bobigny, le 25 mai 2023

Santé menstruelle et reproductive : le Département de la Seine-Saint-Denis rejoint les collectivités précurseuses en annonçant de nouvelles mesures pour l'accompagnement de ses agentes

Alors qu'a lieu ce dimanche 28 mai la journée mondiale de l'hygiène menstruelle, le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite lancer une expérimentation pour une meilleure prise en charge de la santé menstruelle et reproductive de ses agentes. Sensibilisation, aménagement du poste de travail, autorisations spéciales d'absence, orientation vers des professionnel·le·s de santé, lutte contre les stéréotypes et la stigmatisation... La collectivité souhaite renforcer son engagement pour une amélioration continue de la qualité de vie au travail et pour l'égalité professionnelle.

Le Département de la Seine-Saint-Denis poursuit des objectifs ambitieux à l'intersection entre les enjeux de santé des femmes, de leur droit à disposer de leur corps, d'accompagnement à la parentalité et d'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle. **C'est en ce sens qu'une proposition de mener d'ici septembre 2023 une expérimentation pour une meilleure prise en compte de la santé menstruelle et reproductive des agentes** sera soumise au vote des instances départementales en juin.

Sensibiliser, accompagner et orienter les agentes souffrant de règles douloureuses

Pour favoriser le diagnostic et le suivi des femmes souffrant de règles douloureuses, **le Département souhaite renforcer la formation des employé·e·s de la médecine préventive de sa Direction des Ressources Humaines et mettre en place une permanence mensuelle**, pour renseigner les agentes et les orienter vers des professionnel·le·s de santé proposant une prise en charge.

Afin de lutter contre tout stéréotype et stigmatisation, le Département engagera une campagne de communication dédiée au sujet des règles douloureuses et aux pathologies qui y sont liées, s'adressant à l'ensemble des agentes et agents.

Un aménagement du poste de travail pour les agentes souffrant d'endométriose, d'adénomyose ou de dysménorrhées

Dans la lignée du dispositif lancé par la Ville de Saint-Ouen-sur-Seine, afin de permettre aux femmes souffrant de ces pathologies de mieux les concilier avec leur vie professionnelle, le Département souhaite expérimenter des mesures d'aménagement de leur poste de travail.

Les agentes dont le poste est télétravaillable auraient ainsi accès à un recours étendu au télétravail pendant la période menstruelle, jusqu'à deux journées supplémentaires en plus du ou des deux jours ouverts par leur Direction.

Les agentes dont le poste n'est pas télétravaillable pourraient bénéficier d'un aménagement d'activité d'une durée d'un à deux jours pendant la période menstruelle.

Afin de bénéficier de ces aménagements, les agentes adresseraient un certificat de leur médecin, leur gynécologue ou leur sage-femme sous pli confidentiel pour respecter le secret médical.

Des autorisations spéciales d'absence lors d'un recours à l'IVG et en cas de fausse couche

Le Département de la Seine-Saint-Denis avait été précurseur en prévoyant dès 2017 des autorisations spéciales d'absence pour les deux parents dans le cadre de parcours de PMA et d'examens médicaux en cours de grossesse.

Afin d'améliorer encore davantage la prise en compte des enjeux liés à la santé sexuelle et au droit des femmes à disposer de leur corps, **le Département souhaite expérimenter l'ajout d'autorisations spéciales d'absence pour les agentes lors d'un recours à l'IVG (une journée) ainsi qu'en cas de fausse couche (trois journées).**

« Cette expérimentation sera un levier supplémentaire d'égalité entre les femmes et les hommes, quand on sait que les femmes subissent des inégalités persistantes à la fois dans le monde du travail, l'accès aux soins, le droit à disposer de leur corps ainsi qu'en matière de parentalité. Avec Pascale Labbé, Vice-présidente chargée de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes et de l'égalité Femmes-Hommes, nous souhaitons à travers ce dispositif renforcer la prise en compte par le Département, en tant qu'employeur, de la santé menstruelle et reproductive des femmes. Cet outil doit aussi allier prévention et sensibilisation, pour encourager les agentes à se faire diagnostiquer et à bénéficier d'un suivi médical, et pour lutter contre tout stéréotype et stigmatisation autour des règles douloureuses. »

Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact Presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Gaby Léonard – gleonard@seinesaintdenis.fr – 06 10 76 04 43